

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 juillet 2008, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

122-1-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

123-1-2008

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

124-1-2008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU la demande d'aide financière du Projet Jeunesse Travail, soit 1.00 \$ per capita.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera à la demande d'aide financière du Projet Jeunesse Travail pour la somme de 1,00 \$ per capita, soit un montant de 2 621,00 \$.

ADOPTÉ

125-1-2008

PACTE RURAL - DOSSIER SEC 0029-08

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor s'engage à réaliser la phase 2 du projet de terrain pour la planche à roulettes soit, l'aménagement à l'extérieur d'un terrain adjacent à l'aréna avec surface asphaltée pour l'été 2009.

ADOPTÉ

126-1-2008

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	357,87 \$
Orizon Mobile	118,52 \$
M.R.C. Robert-Cliche	7 090,51 \$
Citicorp Finance	936,86 \$
Téléphone St-Victor	674,37 \$
Hydro-Québec	1 186,78 \$
Gaz Métro	163,30 \$
Hydro-Québec	4 735,53 \$
Proco-Beauce	9 741,53 \$
Jardins Beauséjour	1 602,60 \$

Citicorp Finance		68,85	\$
Hydro-Québec	4	463,16	\$
Telus Mobilité		234,28	\$
Au pied de la lettre	3	922,41	\$
Raymond Lagueux		112,50	\$
PitneyWordks		122,18	\$
Pharmacie Stéphanie Roy		96,99	\$
Boivin et Gauvin		278,80	\$
Excavations A. Gosselin	10	944,50	\$
Alliance Coop	13	676,80	\$
Debb		57,00	\$
Gaétan Jacques Électrique		65,47	\$
Bureautique Guy Drouin		425,52	\$
Magasin Coop		739,07	\$
Garage Marc Bureau		865,76	\$
Garage Alain Bolduc		14,11	\$
Biolab	1	150,76	\$
Centre du Camion	6	947,62	\$
Réseau Biblio		37,42	\$
Supérieur Propane		74,10	\$
M.R.C. Rober-Cliche	23	647,33	\$
Hercule Fortin	1	162,79	\$
Ind. Ciment la Guadeloupe	2	675,12	\$
Armand Lapointe		27,72	\$
Garage Bizier		953,46	\$
Pavage Sartigan	101	151,23	\$
Transport Adrien Roy	49	021,54	\$
Réal Huot	3	796,05	\$
Pizzeria JP		85,78	\$
Pompes Couture		307,59	\$
Ferme Donald Vachon	1	271,20	\$
Daniel Cliche, Avocat		112,88	\$
Fed. Qué. Municipalités		23,03	\$
Veolia		259,61	\$
Mun. St-Ephrem		221,23	\$
Beauce Métal		118,43	\$
Exc. Pamphile Rodrigue		638,00	\$
Roulements à Bilels GM		117,71	\$
Centre du Camion (Beauce)		261,82	\$
Fecteau et Frères		101,59	\$
Orizon Mobile		154,59	\$
Clôtures J.P.N.		491,01	\$
Cascades		141,09	\$
Fond de l'information foncière		24,00	\$
Danplex		70,52	\$
Signalisation Lévis		154,92	\$
Garage Denys Groleau		60,95	\$
Aqua Beauce		64,00	\$
Ferme Bernard et Frères		838,10	\$
Bolduc Poulin		959,44	\$
Ferme Yvette et Benoit Prévost	12	666,27	\$
Traction de Beauce	3	250,60	\$
Autos N. Jacques		55,00	\$
Lumen		10,16	\$
Gar. Gilles Lacasse		52,49	\$
Atelier Daniel Pomerleau		55,25	\$
Gestion Simon Bolduc		232,80	\$
Yves Poulin		150,00	\$

Daniel Lessard	420,00 \$
Sim-Mat	492,14 \$
Jérôme Bélanger	15,00 \$
Marise Poulin	15,00 \$

ADOPTÉ

127-2008

DÉCRET D'UNE SEMAINE POUR VENTE DE GARAGE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
 Victor décrète la semaine de vente de garage
 du 19 juillet 2008 au 27 juillet 2008. Cette
 vente de garage est décrétée selon les
 conditions du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉ

128-2008

**FAUCHAGE DES RUES, ROUTES ET RANGS DE LA
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
 Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, de faire faucher les rues, routes
 et rangs, de la Municipalité de Saint-Victor,
 par Monsieur Donald Vachon pour la somme de
 80,00 \$ l'heure.

ADOPTÉ

129-2008

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION RÈGLEMENT
 D'EMPRUNT NUMÉRO 41-2003**

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Madame Marise Poulin,
 Et résolu, unanimement, que la
 Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre
 qui lui est faite de la Caisse populaire du
 Royaume de l'érable pour un refinancement au
 montant de 82 000,00 \$, en vertu du règlement
 numéro 41-2003, aux prix de 5,30% échant en
 série de 5 ans comme suit :

14 900 \$	5.30 %	23 juin 2009
15 600 \$	5.30 %	23 juin 2010
16 400 \$	5.30 %	23 juin 2011
17 100 \$	5.30 %	23 juin 2012
18 000 \$	5.30 %	23 juin 2013

ADOPTÉ

130-2008

VOIE D'ACCÈS À LA RIVIÈRE LE BRAS

ATTENDU que la voie d'accès à la Rivière le Bras faite par le Ministère des Transports.

ATTENDU que ce terrain appartient à Madame Marielle Bernard.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor aimerait garder cette voie d'accès pour les Pompiers.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor dégage de toute responsabilité Madame Marielle Bernard, le Ministère des Transports et la Firme Services Subaquatiques BLM Inc, dans cette dite voie d'accès à la rivière le Bras. De plus, la Municipalité installera une barrière ou chaîne pour barrer cet accès.

ADOPTÉ

131-2008

DEMANDE DE RÉTROCESSION DE CHEMIN - MONSIEUR ROBERT PLANTE

ATTENDU la demande de Monsieur Robert Plante pour que la Municipalité de Saint-Victor lui rétrocède une partie de l'ancien chemin fermé qui est contigu à la Rue de Pins.

ATTENDU que deux (2) autres contribuables sont des propriétaires riverains de ce dit chemin.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de contacter les propriétaires riverains de l'ancien chemin, contigu à la rue des Pins, pour leur proposer de leur donner une partie de ce dit chemin. Si tous les propriétaires sont d'accord, la Municipalité leur donnera chacun leur partie de terrain et tous les frais seront payables par les contribuables concernés.

ADOPTÉ

132-2008

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L'ACHAT DE
TERRAIN DE LA SUCCESSION DE HERMYLE ROY**

ATTENDU que la succession de Hermyle Roy désire vendre le terrain qu'elle possède près du parc industriel, en bordure du chemin public étant la rue principale;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Municipalité et la succession Hermyle Roy;

ATTENDU QUE la succession Hermyle Roy désire par la même occasion se départir du « pic de sable » qu'elle détient à la Station;

ATTENDU qu'à sa réunion du Conseil, tenue le 7 avril 2008, la Municipalité a été autorisée à acquérir le terrain de la succession de Hermyle Roy ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser davantage certaines conditions telles que :

Le prix de vente est établi à soixante-cinq mille dollars (\$ 65,000.00) pour l'ensemble des terrains vendus par la succession , et ce, plus les taxes applicables (T.P.S. et T.V.Q.) , le tout étant payable comptant , lors de la signature notariée à intervenir.

La vente pour le pic de sable s'effectue sans aucune garantie de titre, ni aucune garantie légale, car le vendeur ne peut conférer un bon et valable titre sur cette partie de terrain mais le vendeur vend tous les droits, titres et intérêts qu'il détient dans ce pic de sable;

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, ce qui suit :

Que la Municipalité, soit et est par les présentes autorisée à acquérir de la succession Hermyle Roy, le terrain situé en bordure de la rue principale, étant une partie du lot 361 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor, tel que le tout est décrit à la description technique préparée par Jean Bisson, arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 2008, sous le numéro 6697 de ses minutes.

Que la Municipalité soit également et est par les présentes autorisée à acquérir le « pic de sable » étant partie du lot 498 et partie du lot 499 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, et ce, sans aucune garantie cependant, pour ce dernier immeuble.

Que la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer l'acte de vente tel que préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor.

Que le Maire, monsieur Roland Giguère, et le Directeur-général/secrétaire-trésorier, monsieur Marc Bélanger, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer les actes de cession et ce, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes.

ADOPTÉ

133-2008

ACHAT D'OUTILS POUR GARAGE MUNICIPAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Danny Grondin, mécanicien, de faire l'achat de certains outils pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant budgétaire de 2 670,00 \$, avant taxes, lui est accordé.

ADOPTÉ

134-2008

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER